

**PAR COURRIEL**

Le 19 juin 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : HQD – Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier de la Régie : R-4045-2018**

Chère consœur,

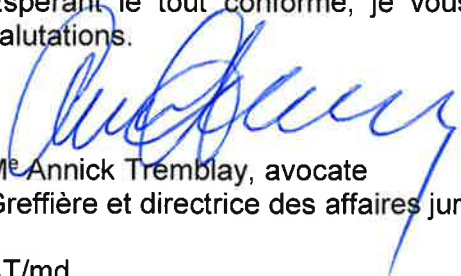
Je représente les intérêts de la Ville de Baie-Comeau, laquelle exploite un système municipal de distribution d'électricité, concernant le dossier mentionné en objet.

Le 18 juin, la Régie de l'énergie a rendu une ordonnance provisoire de sauvegarde suite à une demande du distributeur visant la fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

La Ville de Baie-Comeau considère que cette demande du distributeur causerait notamment un préjudice sérieux à l'économie baie-comoise en plus de s'immiscer dans ses orientations de développement local. La Ville a d'ailleurs déjà conclu une entente avec un promoteur dans ce domaine.

Par conséquent et conformément à l'ordonnance provisoire, la Ville confirme à la Régie son intention de participer au dossier et de comparaître à l'audience du 26 juin 2018.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, chère consœur, mes sincères salutations.

  
Me Annick Tremblay, avocate  
Greffière et directrice des affaires juridiques

AT/md

c. c. Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec  
Me Nicolas Dubé, Gowling WLG